



HDHC Natural

Nettoyant mains industriel à l'Aloe Vera contenant des noyaux d'olives broyés

Contient des noyaux d'olives finement broyés et non abrasifs pour éliminer les taches les plus difficiles, telles que les huiles, les graisses et la saleté.



- Ne contient pas de microbilles en plastique qui endommagent l'environnement
- Formulation non-abrasive à l'aloë vera qui adoucit les mains
- Parfum frais
- Exempt de solvant et de COV
- Conforme à la législation européenne en matière de cosmétique



PROBLEME SOLUTION

Les microbilles de plastique qui endommagent l'environnement

HDHC Natural contient des noyaux d'olives finement broyés, et non pas des polymères synthétiques couramment utilisés dans les solutions industrielles pour les mains.

Les taches tenaces sur les mains

Grâce à sa formule contenant des noyaux d'olives finement broyés, HDHC Natural élimine les taches les plus tenaces, telles que la graisse, l'huile, le cambouis, l'herbe, l'encre, la peinture, la colle, la résine, la suie et autres salissures sur les mains.

Les nettoyants agressifs qui abîment les mains

HDHC Natural est exempt de COV et contient du gel d'Aloe Vera qui nourrit et protège la peau.

Les nettoyants à l'odeur déplaisante

HDHC Natural présente une odeur agréable et laisse sur les mains un parfum frais.

La réglementation des produits cosmétiques

HDHC Natural est conforme au règlement européen sur les produits cosmétiques.

HDHC Natural

Nettoyant mains industriel à l'aloë vera contenant des noyaux d'olives broyés

APPLICATIONS :

Pour éliminer les traces d'herbes, de graisses/huiles, encre...

- Garages et ateliers de réparation mécanique
- Ateliers de fabrication
- Services de maintenance
- Usines de transformation de la viande
- Chantier naval, chantier ferroviaire et ports
- Industries du bois et du papier
- Plasturgie
- Installations industrielles
- Paysagistes
- Terrains de golf
- Ecoles



DONNEES TECHNIQUES

| | |
|---------|-----------------|
| Couleur | Beige |
| Contenu | Aloë vera |
| COV | 0% |
| Odeur | Parfum plaisant |

*Consulter les précautions d'emploi sur l'étiquette avant utilisation

MODE D'EMPLOI

1. Se frotter les mains préalablement mouillées avec une dose de HDHC en insistant sur les parties les plus sales, entre les doigts et autour des ongles notamment.
2. Rincer les mains à l'eau claire.

NOTE:

- Eviter le contact avec les yeux, les plaies et les gerçures
- Consulter votre médecin en cas de trouble cutané



 **NCH FRANCE SAS**
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60
www.ncheurope.com

 **NCH AG / SA**
Oberneuhofstrasse 6
CH-6340 Baar
Tel.: (041) 711 20 84/5
Fax: (041) 710 49 80
E-Mail: nch_ch@nch.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HDHC Natural

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 1

Date d'impression 24/02/2016

Date de création 01/02/2016

Date de révision 01/02/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit HDHC Natural
Code du produit 2350GX1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Nettoyant mains.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1999/45/EC

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Composant | No.-CAS | EC N°. | EU - REACH reg number | Pour cent en poids | Classification | EU - GHS/CLP | Notes |
|-------------------------|---------|-----------|--------------------------|-----------------------|----------------|--------------|-------|
| PROPYLENE GLYCOL (INCI) | 57-55-6 | 200-338-0 | 01- 2119456809-23 | 1 - < 3 | | - | |
| GLYCERIN (INCI) | 56-81-5 | 200-289-5 | 01- 2119471987-18 | 1 - < 3 | | - | |

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Ingrédients identifiés par International Nomenclature of Cosmetic Ingredients (INCI).

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau

Produit de protection de la peau - Toutefois, si des effets indésirables se produisent, rincer abondamment avec de l'eau et stopper l'utilisation.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible d'être irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit cosmétique - voir la liste des ingrédients (et des allergènes si présence). Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utiliser avant la date limite préconisée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Pour les substances.

| Composant | Union Européenne | Royaume Uni | France | Allemagne | Belgique |
|-------------------------|------------------|---|--------|-----------|----------|
| PROPYLENE GLYCOL (INCI) | | STEL: 450 ppm STEL: 1422 mg/m ³ | | | |

| | | | | | |
|-----------------|--|---|---------------------------|--|---------------------------------|
| | | STEL: 30 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ | | | |
| GLYCERIN (INCI) | | STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | Peak: 100mg/m ³ TWA: 50mg/m ³ | 10 mg/m ³ TWA (mist) |

| Composant | Autriche | Suisse | Romania |
|-----------------|----------|--|---------|
| GLYCERIN (INCI) | | STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

Protection respiratoire

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

Protection des mains

Produit cosmétique - Protection des mains non requise.

Protection des yeux

Large volumes -. Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

| | | | |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Aspect | Brun clair | Densité | 1.0 |
| État physique | Liquide | Solubilité | Soluble dans l'eau |
| Odeur | Fragrance | Température d'auto-inflammabilité | Non combustible. |
| pH | 8 | Viscosité | Très visqueux |
| Point/intervalle de fusion | -5 °C | Propriétés explosives | Pas d'information disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | 100 °C | Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Sans rapport | Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) | 1.2 % |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. | | |
| Limites d'inflammation dans l'air en % | Non applicable. | | |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. | | |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. | | |

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| PROPYLENE GLYCOL (INCI) | = 20000 mg/kg (Rat) | = 20800 mg/kg (Rabbit) | |
| GLYCERIN (INCI) | | > 10 g/kg (Rabbit) | > 570 mg/m ³ (Rat) 1 h |

Sensibilisation

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

Contact avec la peau

Peu susceptible d'être irritant.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

| Composant | Toxicité pour les poissons | Daphnie | Toxicité pour les algues |
|-------------------------|--|---|--|
| PROPYLENE GLYCOL (INCI) | LC50 = 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 710 mg/L Pimephales promelas 96 h | 1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static | EC50 = 19000 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h |
| GLYCERIN (INCI) | LC50 51 - 57 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

| Composant | log Pow |
|-----------------|---------|
| GLYCERIN (INCI) | -1.76 |

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Petites quantités, diluer avec de l'eau et éliminer dans le réseau d'assainissement. Pour de grandes quantités - Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ceci est un produit cosmétique en conformité avec la directive cosmétique 1223/2009/EC incluant l'amendement 2006/257/EC. Les produits cosmétiques ne relèvent pas de la classification selon la directive 1999/45/EC. Ceci est un produit cosmétique à éliminer par rinçage.

Tableaux des maladies professionnelles :

| Composant | RG |
|-------------------------|-------|
| PROPYLENE GLYCOL (INCI) | RG 84 |

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

Substances allergisants de parfum(Directive 76/768/EEC & 2003/15/EC)

Limonène

Benzoate de Benzyle

Benzyle Salicylate

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Préparé par JD

Date de création 01/02/2016

Date de révision 01/02/2016

Sommaire de la révision

Initial release

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité